

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h00, les membres du Conseil municipal de SAINT MAURICE LES COUCHES, convoqués et se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le Maire, Olivier BARRÉ.

Etaient présents : Olivier BARRÉ – Jacques SARRIEN - Laëtitia SAGOT - Pierre GOUTTERATEL - Jean-Michel PICARD-  
Marianne BAKKER - Jean-Claude MONACO

Etaient excusés : Josiane CAIRUS a donné procuration à Pierre GOUTTERATEL ; Aurélie FORTIER à Jean-Claude MONACO

Etaient absents : Xavier BOUTROY

Secrétaire : Jean-Claude MONACO

Ordre du Jour :

- Approbation du PV du CM du 7 avril 2023
- Avancement de grade 2023
- Contrat entretien du monte-personne
- Point communication sur Panneau Pocket
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2023

Voté à l'unanimité.

2. Avancement de grade 2023

Le conseil municipal accepte la demande d'avancement de grade de l'agent Jérôme BERNARD.

3. Contrat d'entretien du monte-personne

M. Sarrien informe le CM que l'entreprise qui a installé le monte-personne a arrêté son activité et propose une nouvelle entreprise pour la vérification annuelle et les réparations si nécessaires. Le devis est de 350€ HT par an pour un contrat de 3 ans renouvelable. Le Conseil municipal accepte le devis et la prestation de l'entreprise SCHINDLER.

4. Communication sur Panneau Pocket

Il faudrait refaire un courrier aux administrés pour les informer de cette nouvelle application disponible.

5. Questions diverses :

- Affaires scolaires : M. le Maire fait un point sur le projet restauration au sein du RPI, mais attend une réponse de la CCGAM pour confirmer la restauration à St Maurice, avec l'emploi d'une personne du village pour servir les enfants.
- M. le Maire informe le conseil de la proposition de M. Pierre Emmanuel Düss, par la fondation de sa société, celle-ci lui accorde 10000 dollars pour un projet « bas carbone » au village et se propose de l'établir sur la propriété communale de Saint-Maurice-les-Couches.
  - o On pourrait protéger le cours d'eau et restructurer les berges en les stabilisant par l'implantation d'arbres
  - o On pourrait réhabiliter autour du lavoir du Moulin Queurot
  - o Sécuriser le passage sur « Le Pitou »

L'association des amis de St Maurice pourrait être une possibilité pour recevoir le financement. La société Suisse nous aiderait financièrement et des personnes de cette société (environ 12 personnes) se déplaceraient chez nous pour réaliser le projet.

Il faudra contacter la DREAL, le CAUE et le Syndicat de rivière du Bassin versant de la Dheune.

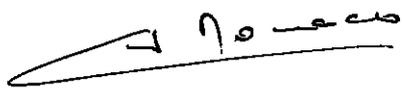
Ce projet est à réaliser rapidement car le dossier devra être rendu avant fin mai.

- La borne à incendie a été remplacée rue de Corcelles.

Clôture à 19h30

Le Secrétaire

Jean-Claude MONACO



Le Maire  
Olivier BARRÉ

